

Passé simple et passé composé : une opposition temporelle ou énonciative?

Autor(en): **Adam, Jean-Michel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne**

Band (Jahr): - **(1994)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-870526>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PASSÉ SIMPLE ET PASSÉ COMPOSÉ : UNE OPPOSITION TEMPORELLE OU ÉNONCIATIVE ?

On a tôt fait d'opposer le linguiste contemporain au grammairien du passé et de parer — selon le point de vue — l'un de toutes les qualités et l'autre de tous les défauts. Le présent essai a pour objectif de montrer que le linguiste est, dans une certaine mesure, l'héritier et le continuateur de travaux qu'il ne peut — et ne devrait — pas ignorer, même si son propos prioritairement descriptif s'écarte résolument du point de vue normatif, à visée scolaire et largement spéculatif du grammairien. J'ai choisi de revenir ici sur la célèbre «règle des 24 heures» car, en observant un débat de l'époque classique, on comprendra peut-être mieux l'apport du point de vue énonciatif et textuel de la linguistique contemporaine.

Dans un article de 1959 qui a pour point de départ le débat déjà ancien sur la «crise du passé simple», Emile Benveniste élargit sa réflexion à ce qu'il appelle alors «Les relations de temps dans le verbe français»:

L'ensemble des formes personnelles du verbe français est traditionnellement réparti entre un certain nombre de paradigmes temporels dénommés «présent», «imparfait», «passé défini», etc., et ceux-ci à leur tour se distribuent selon les trois grandes catégories du temps, présent, passé, futur. Ces divisions, incontestables dans leur principe, restent cependant loin des réalités d'emploi et ne suffisent pas à les organiser. Nous ne trouvons pas dans la seule notion de temps le critère qui décidera de la position ou même de la possibilité d'une forme donnée au sein du système verbal. Comment savoir, par exemple, si *il allait sortir* appartient ou non au paradigme de *sortir* ? En vertu de quelle classification temporelle devra-t-on l'accepter ou le rejeter?¹

Lorsqu'une grammaire moderne ou plus ancienne déclare que le passé composé (désormais PC) et le passé simple (désormais PS) sont l'un et l'autre des «temps du passé» ou que le PS est en voie de dispa-

1. *Problèmes de linguistique générale*, Gallimard : Paris, 1966, p. 237.

rition, lorsque la terminologie laisse entendre que le PC est plus «proche» («passato prossimo» en italien) et le PS plus «lointain» («passato remoto»), nos souvenirs scolaires nous amènent à prendre ces propos pour des faits établis et à oublier que grammairiens et linguistes ne font jamais qu'émettre des hypothèses de travail — même si les premiers ne le proclament généralement pas aussi ouvertement que les seconds. Une surprenante inculture historique amène régulièrement certains polémistes à disqualifier les linguistes contemporains sous prétexte que ceux-ci ne seraient jamais d'accord, voire qu'ils se contrediraient trop ouvertement. C'est, d'une part, ignorer la dynamique des sciences humaines et, d'autre part, laisser entendre que les grammairiens étaient toujours du même avis. C'est mentir par omission ou être de mauvaise foi. La grammaire de Port Royal, qui inspire les grammaires traditionnelles, ne représente jamais qu'un état historique de la réflexion sur la langue. Ainsi, lorsqu'au milieu du XVIII^e siècle, collaborant à *l'Encyclopédie méthodique* de Diderot et d'Alembert, Nicolas Beauzée écrit l'article «Temps»², ses innovations terminologiques et les remarquables tableaux de conjugaison qu'il propose choquent ses contemporains qui repoussent ses propositions.

Pour juger de la complexité des débats et surtout de la validité du critère temporel dans l'examen de la valeur des tiroirs verbo-temporels du français, revenons sur la loi dite «des 24 heures». Reflétant le consensus de l'époque (1660), la *Grammaire générale et raisonnée* d'Arnauld et Lancelot — dite *Grammaire de Port-Royal* — porte indéniablement la trace de cette règle arbitraire :

Mais parce que dans le passé on peut marquer que la chose ne vient que d'être faite, ou indéfiniment qu'elle a été faite, de là il est arrivé que dans la plupart des langues vulgaires il y a deux sortes de prétérit: l'un qui marque la chose précisément faite, et que pour cela on nomme défini, comme *j'ai écrit, j'ai dit, j'ai fait, j'ai dîné*; et l'autre qui la marque indéterminément faite, et que pour cela on nomme indéfini³ ou aoriste, comme *j'écrivis, je fis, j'allai, je dînai*,

2. La version définitive de ce véritable traité occupe plus de cinquante cinq colonnes du troisième tome de *l'Encyclopédie méthodique, Grammaire et littérature*, Panckoucke, 1782-1786, pages 494-522.

3. Les hésitations terminologiques des grammairiens sont au moins aussi vertigineuses que celles qu'on reproche généralement aux linguistes. Notons que l'usage est plutôt de désigner le PS comme un passé ou prétérit défini et le PC comme un passé ou prétérit indéfini ou encore comme un parfait. En 1709, Buffier est proche de nos désignations actuelles: «Il faut une grande attention aux étrangers [...] pour bien distinguer l'usage du prétérit composé d'avec l'usage du prétérit simple» (*Grammaire française*, § 508).

etc., ce qui ne se dit proprement que d'un temps qui soit au moins éloigné d'un jour de celui auquel nous parlons.

La «loi des vingt-quatre heures» a été formulée, en 1569, par Henri Estienne⁴, dans son *Traité de la conformité du langage françois avec le grec* :

Quand nous disons: *j'ay parlé à luy et luy ay faict response*, cela s'entend avoir été esté faict ce jour là; mais quand on dit: *je parlay à luy et luy fei response*, cecy ne s'entend point avoir esté faict ce jour mesme auquel on raconte ceci, mais auparavant, sans qu'on puisse juger combien de temps est passé depuis. Car soit que j'aye faict ceste response le jour de devant seulement, soit qu'il y ait jà cinquante ans passez ou plus, je diray: *je luy fei response*, ou *alors* ou *adonc je fei response*.

A une époque où s'érigent des règles normatives qui influencent encore la langue soutenue contemporaine, Estienne s'appuie sur certaines observations de ses prédécesseurs. D'après les études statistiques d'Yvette Galet⁵, une distribution relativement stricte des organisateurs temporels et des temps verbaux peut être observée :

HIER, JADIS, ALORS, LE LENDEMAIN (QUE), LE MATIN (QUE), LE SOIR (QUE) LA VEILLE (QUE) + PS

AUJOURD'HUI, CE MATIN, TANTÔT, JUSQU'ICI, MAINTENANT (QUE), À PRÉSENT/PRÉSENTEMENT (QUE) + PC

Ce que confirment ces exemples canoniques de Madame de Sévigné :

- (1) *J'ai vu* CETTE NUIT la comète, sa queue est d'une fort belle longueur.
- (2) M. d'Artagnan *veilla* LA NUIT PASSÉE et la [la même comète] *vit* fort à son aise.
- (3) Il *m'a dit* CE MATIN que le Roy *envoya* quérir HIER AU SOIR M. de Nemours.

4. Les grammairiens philologues et lexicographes Henri et Robert Estienne étaient aussi imprimeurs. Le second est l'auteur d'un *Dictionnaire françois-latin* (1540).

5. Voir à ce propos sa thèse: *Les corrélations verbo-adverbiales, fonction du passé simple et du passé composé, et la théorie des niveaux d'énonciation dans la phrase française du XVIIème siècle* (Atelier de reproduction des thèses, Lille/Paris, Université Lille III/Champion, 1977), ainsi que ses articles: «Passé simple et passé composé» (*Le Français moderne*, 1 (1974), p. 13-19, Paris, d'Artrey), «Illustration de la théorie des niveaux d'énonciation» (*Langue Française*, 21 (1974), p. 26-42, Paris, Larousse) et «Les corrélations verbo-adverbiales au niveau de la phrase complexe en français classique» (*Le Français moderne*, 4 (1975), p. 338-47).

La mention d'un même événement — survenu le 4 décembre — subit les modifications suivantes entre la lettre du jour-même (4) et celle du 9 décembre (5):

- (4) Enfin, les interrogations sont finies. CE MATIN M. Fouquet *est entré* dans la chambre; M. le chancelier *a fait lire* le projet tout du long. M. Fouquet *a repris* la parole le premier, et *a dit* : «Monsieur, je crois que vous ne pouvez tirer autre chose de ce papier, que l'effet qu'il vient de faire, qui est de me donner beaucoup de confusion». M. le chancelier *a dit* : [...]. Monsieur, *a dit* M. Fouquet.
- (5) Cependant je veux rajuster la dernière journée de l'interrogatoire sur le crime d'Etat [...]. APRÈS QUE M. Fouquet *eut dit* que le seul effet qu'on pouvoit tirer du projet, c'étoit de lui avoir donné la confusion de l'entendre, M. le Chancelier *lui dit* : [...]. Il *répondit*.

La règle semble toujours vivante au siècle suivant, dans cet extrait des *Lettres de la Marquise de M... au Comte de R...*, roman épistolaire de Crébillon Fils (1732)⁶:

- (6) Je *pensai* HIER expirer en approchant de la terre dont vous portez le nom. On *fit* arrêter, nous *descendîmes* : que j'*eus* de plaisir à voir ce lieu! Nous *visitâmes* les appartements; on me *montra* celui que vous habitez: votre portrait d'abord me *frappa* les yeux, je *tombai* sans connaissance. Mon mal, qui *dura* assez longtemps, m'*obligea* à prier qu'on n'allât pas plus loin. J'*ai passé* LA NUIT dans votre lit, nuit la plus triste, la plus douloureuse qu'on puisse imaginer. J'*ai été* CE MATIN dans votre parc: hélas! j'*ai pensé* qu'un jour vous viendriez dans cette solitude me regretter; que vous reverriez avec plaisir ces lieux où je vous *ai laissé* des marques de mon amour et de ma douleur. De combien de pleurs j'*ai arrosé* votre portrait! Il me sembla que j'allais expirer en le baisant : hélas! mon tombeau m'aurait rappelée à votre mémoire.

Les temps semblent répartis en fonction de la délimitation de la nuit⁷ qui sépare HIER + PS de CE MATIN + PC. La répartition des organisateurs temporels et des temps verbaux ne diffère guère des classements actuels. Seul l'adverbe HIER — sur lequel porte indirectement la vigilance des puristes soucieux de fixer un usage qui est loin d'être établi : on trouve de nombreuses combinaisons de type HIER + PC chez Molière, Descartes et Corneille — ne serait plus associé au PS ou remplacé par LA VEILLE dans ce contexte.

6. Cité par Henri BOYER: «L'opposition passé simple/passé composé dans le système verbal de la langue française», *Le Français moderne*, 2 (1979), p. 125.

7. A propos de cette frontière nocturne, Jean-Daniel GOLLUT consacre les pages 301-6 de *Conter les rêves* (Paris : Corti, 1993) à des récits de rêve du XVII^e siècle.

A partir du XVIII^e siècle, les grammairiens insistent pour que le PS soit corrélé à une période complètement écoulée : «Je le *rencontrai* hier / la semaine passée / l'année dernière / le mois d'avant...». Mais on aura «Je l'*ai rencontré* aujourd'hui / cette semaine / année / ce mois-ci». La répartition temporelle s'assouplit en règle périodique.

Si, au vers 1539 de *Don Sanche d'Aragon*, en 1650, Corneille écrit : «Vu que DEPUIS un mois qu'il *vint* des députés», il corrige dix ans plus tard : «DEPUIS un mois qu'il *vient*». Mais Madame de La Fayette écrit, dans *La Princesse de Clèves* :

- (7) Je ne sçay comment j'*ay pu* vivre DEPUIS QUE vous me *parlastes* à Colomiers et DEPUIS LE JOUR QUE vous *appristes* de Mme la Dauphine.

De toute évidence le syntagme prépositionnel sépare deux périodes, mais le choix du PC ou du PS modifie le rapport établi entre l'actualité présente et l'événement passé. Le PS semble mettre en relief l'événement considéré comme responsable de la rupture, tandis que le PC marque le retour à la situation présente. Madame de Sévigné (8) et Racine (9) écrivent ainsi :

- (8) Ma lettre serait longue si je voulais vous expliquer l'amertume que je *sentis* et toutes celles que j'*ai senties* DEPUIS.

- (9) Tu *vis* naître ma flamme et mes premiers soupirs:
Enfin quand Ménélas *disposa* de sa fille
En faveur de Pyrrhus, vengeur de sa famille,
Tu *vis* mon désespoir; et tu m'*as vu* DEPUIS
Traîner de mers en mers ma chaîne et mes ennuis.

Andromaque, I, sc. 1

Si DEPUIS QUE est, selon Y. Galet (1975, p. 343), suivi dans 94% des cas du PC, La Roque peut écrire (*Premières Œuvres*):

Je *suis* le triste oiseau de la nuit solitaire [...]
DEPUIS QUE j'*eus perdu* mon soleil radieux,
Un voile obscur et noir me *vint bander* les yeux,
Me dérobant l'espoir qui *maintenait* ma vie.
J'*étais* JADIS un aigle auprès de la clarté,
Telle forme à L'INSTANT DU SORT me *fut ravie*,
Je *vivais* de lumière, ORE d'obscurité.

De façon intéressante l'imparfait (IMP) du temps révolu (JADIS) s'oppose au présent (ORE) et c'est le PS — couplé à un passé antérieur (PA) — qui marque la rupture soulignée par A L'INSTANT DU SORT et la forme passive du PS («me fut ravie»). La temporalité ne découle pas des temps verbaux (le PA n'est qu'un accompli du PS et l'IMP est inaccompli), mais des organisateurs accumulés dans les tercets :

<i>Moment</i>	<i>Organisateur</i>	<i>Temps</i>	<i>Aspect</i>
Avant	JADIS	IMP	AC-
Procès {	DEPUIS QUE	PA	AC+
	A L'INSTANT	PS	AC°
Après	ORE	PS passif	AC°
		(PR)	

Des sondages de Marc Wilmet⁸ prouvent que la prescription qui exclut le PS et impose le PC pour l'évocation d'événements survenus avant la rupture de la nuit et du sommeil n'était pas strictement suivie à l'époque classique. Sur 77 PC escortés d'un organisateur temporel, 36 seulement et 18 PS — certes sur 151 — renvoient à un événement survenu dans la journée. En d'autres termes, plus de 80% des PS situent l'événement passé au delà de la journée, mais un peu plus de la moitié des PC également...

Lorsque Scudéry s'en prend, en avril 1637, à certains vers du *Cid* et demande le soutien de l'Académie, c'est en reprochant à son auteur des emplois de ce type :

Je l'avoue entre nous quand je lui *fis* l'affront
J'*eus* le sang un peu chaud et le bras un peu prompt.

Acte II, sc. 1

Pour l'Académie : «Il n'a pu dire, *je lui fis* car l'action vient d'être faite ; il falloit dire *Quand je lui ai fait* puisqu'il ne s'estoit point passé de nuit entre deux». Corneille s'exécute en 1663 :

Je l'avoue entre nous, mon sang un peu trop chaud
S'*est* trop *ému* d'un mot, et l'*a porté* trop haut.

Sur l'ensemble du récit, par Rodrigue, du combat contre les maures qui vient de se dérouler (acte IV, sc. 3), Corneille consent à remplacer les PS «fautifs» des vers 1284, 1286 1312, 1318, 1319, 1320 (2 fois), 1321, 1322 par huit présents de narration et un PC. Mais six autres PS ne sont pas corrigés :

v. 1269 Nous *partismes* cinq cens, mais par un prompt renfort,

v. 1270 Nous nous *vismes* trois mille en arrivant au port [...]

8. *Le système de l'indicatif en moyen français*, Genève: Droz, 1970, ainsi que «Le passé composé, histoire d'une forme», *Cahiers de praxématique* (Université Paul Valéry, Montpellier), 19 (1992).

On trouve ensuite un vers dans lequel l'organisateur temporel LORS peut, selon la règle de l'époque, commander le PS :

v. 1274 Dans le fond des vaisseaux qui lors *furent* trouvez

En fait, Corneille utilise ALORS avec le présent au vers 1293 («Nous nous levons alors»). Son refus semble donc motivé par une autre raison : la volonté, me semble-t-il, de créer une zone textuelle initiale à laquelle répond la fin du récit :

v. 1328 Le flux les *emporta*, le reflux les emporte.

v. 1337 Je vous les *envoyay* tous deux en mesme temps,

v. 1338 Et le combat *cessa* faute de combatans.

Au vers 1328 Corneille ne modifie que le mot à la rime («remporte»). La seule correction strictement conforme à la règle est celle du vers 1318 où «Et *n'en pus rien* sçavoir jusques au point du jour» devient : «Et *ne l'ay pu* sçavoir». Corneille semble avoir considéré le monologue narratif de Rodrigue comme un bloc compositionnel. En maintenant des vers au PS à l'ouverture et à la fermeture, il assure la transition entre une zone de dialogue et une zone de monologue narratif⁹. Il assure, avec les PS, le passage du présent du dialogue au présent historique. Si le PS s'impose contre l'avis même de l'Académie, c'est probablement aussi en raison de la connotation de solennité que la *distance* inhérente à ce temps confère au récit d'un événement déjà entré dans l'Histoire collective avec son héros, devenu le «Cid» à cette occasion. C'est moins l'individu subjectif Rodrigue qui raconte que le Cid à son Roi, avec toutes les distances d'une rhétorique de cour.

Dans un même ordre d'idée, on a reproché à Madame de La Fayette la première phrase de sa *Princesse de Clèves* (1678) : «*La magnificence et la galanterie n'ont jamais paru en France avec tant d'éclat que dans les dernières années du règne de Henri second*». Pour Valincourt, qui confond de toute évidence la voix narrative de la mémorialiste et celle de l'auteur(e), cette dernière ne se serait pas souvenu qu'elle vivait sous le règne de Louis XIV, elle aurait cru être encore sous le règne du Prince de l'époque décrite. Le PC serait, bien sûr, la trace de cette méprise. C'est bien une continuité que signale le PC, mais une continuité romanesque affranchie des contraintes du temps historique que le critique de l'époque ne percevait pas.

9. C'est également la position de H. R. SAUNDERS, «Il fut un temps. Le passé défini dans le théâtre classique», *Le Français moderne*, 1 (1966), p. 35-36.

Ces débats prouvent que la règle ne contrôle pas l'usage des écrivains. L'explication d'un tel acharnement thérapeutique s'explique probablement par l'étymologie à laquelle, en humanistes, les grammairiens sont très — et presque trop — sensibles. Or l'étymologie rattache le PS du verbe voir à «vidi» (valeur de perfectum en latin classique) et son PC à «habeo visum» — forme qui supplée «vidi» («perfectum præsens» qui donne tôt des signes de flottement) au moyen d'une périphrase constituée du présent de l'auxiliaire («habere») et d'un «supin». Si ces deux temps sont considérés comme des perfectum — action achevée au moment présent —, ils se distinguent par le fait que le PC, avec sa valeur d'accompli du présent, met l'accent sur le résultat présent (avec l'auxiliaire) d'une action passée (au participe passé). Le passé est effectivement conjoint fortement au présent dans l'accompli «J'ai fini mon article, partons nous promener». Dans l'enchaînement conversationnel : «As-tu faim ? — Non merci. J'ai mangé», c'est moins l'information temporelle («j'ai mangé il y a dix minutes ou une heure») que la conséquence présente («donc je n'ai pas / plus faim») du procès accompli qui compte. Très tôt, le PC semble se détacher de sa valeur originale et originelle d'accompli de présent — envisager le procès au-delà de sa limite finale en portant l'accent sur les conséquences présentes du procès accompli — pour se rapprocher du PS et de sa valeur temporelle. C'est le sens de «J'ai parcouru cette voie», accompli de présent (focus mis sur l'auxiliaire au présent), qui devient une forme temporelle de passé : «J'ai parcouru cette voie la semaine passée / l'an dernier» (focus placé sur le participe). On a donc un PC1 — accompli de PR — et un PC2 — temporel — qu'on peut dire narratif.

A l'époque médiévale, l'usage «est des plus confus et les textes eux-mêmes sont le plus souvent équivoques ; la plupart des grammairiens ne sont pas d'accord sur la valeur de l'opposition [entre PC1 et PC2] dont certains nient l'existence¹⁰». L'invention de la règle des vingt-quatre heures prouve qu'à la fin du XVI^e siècle, on tente de délimiter soigneusement les sphères d'emploi de tiroirs verbaux qui marquent l'un et l'autre le temps «piéça passé¹¹» (PS et PC2). L'émergence d'une valeur temporelle du PC2 est dérivée de sa valeur aspectuelle (PC1 = AC+).

10. Pierre GUIRAUD, *Essais de stylistique*, Paris : Klincksieck, 1969, p. 148. Voir aussi, sur ce point, Wilmet, «Le passé composé...», p. 18.

11. C'est Maupas qui oppose le temps «piéça passé» au temps «en flux» relié à l'actualité de l'énonciateur. Dérivé de la locution figée *piece a* (il y a une pièce de temps), *pieça* signifie «depuis longtemps», «depuis un bon moment».

Sans multiplier les exemples, examinons le célèbre monologue de l'aveu de Phèdre (I, sc. 3, vers 269-316) que je n'ai pas la place de citer en entier :

Mon mal vient de plus loin. A peine au fils d'Egée
 Sous les lois de l'hymen je m'étais engagée,
 Mon repos, mon bonheur semblait être affermi;
 Athènes me *montra* mon superbe ennemi.
 Je le *vis*, je *rougis*, je *pâlis* à sa vue;
 Un trouble *s'éleva* dans mon âme éperdue [...]
 Pour bannir l'ennemi dont j'étais idolâtre,
 J'*affectai* les chagrins d'une injuste marâtre;
 Je *pressai* son exil, et mes cris éternels
 L'*arrachèrent* du sein et des bras paternels.
 Je respirais, Œnone; et depuis son absence,
 Mes jours moins agités coulaient dans l'innocence.
 Soumise à mon époux, et cachant mes ennuis,
 De son fatal hymen je cultivais les fruits.
 Vaines précautions! Cruelle destinée!
 Par mon époux lui-même à Trézène amenée,
 J'*ai revu* l'ennemi que j'avais éloigné:
 Ma blessure trop vive aussitôt *a saigné*.

Aucun temps chronologique ne sépare Athènes + PS de Trézène + PC. Après la passion maîtrisée (PS) et le temps de l'apaisement marqué par des imparfaits, survient le déchaînement incontrôlé (PC) de la tragédie en acte. Il faut attendre La Touche et son *Art de bien parler françois* (1730) pour qu'un avis modal et énonciatif remplace l'analyse temporelle. Considérant l'énoncé «*Il y a deux mois que je ne l'ai vu; il y a plus de quinze jours que je ne suis sorti*», La Touche avance un commentaire réellement novateur : «*Il semble d'abord que le temps dont on parle soit tout à fait passé, mais quand on examine bien la chose, on voit qu'il dure encore, et qu'on ne le détache pas de celui où l'on est*». A la lumière de tels propos, il devient possible de rendre compte de cet autre passage du roman de Crébillon Fils déjà cité :

Charmée du repos qui régnait dans mon âme, assez heureuse pour ne pas haïr mon mari, m'amusant même de ses infidélités, je vivais dans un bonheur parfait, lorsque le Marquis lui-même vous *amena* chez moi. Votre vue me *frappa*, vos discours me *plurent*, je *remarquai* que vous m'aimiez; j'*eus* besoin de toute ma vertu pour tâcher d'en être fâchée; je ne le *fus* pas assez apparemment, puisque vous ne vous en *aperçûtes* pas: je *crus*, pour mon malheur, que ce n'était qu'une impression faible que celle que vous aviez faite sur moi; je me *livrai* trop à cette idée, je *badinai* avec vous-même de votre amour, vous en *tirâtes* avantage, vous m'*écrivîtes*; je *crus*, en

vous répondant avec sévérité, que vous cesseriez de me tourmenter; peut-être que j'*exprimai* mal mes intentions. Vous *continuâtes* à m'écrire, et pour vouloir vous donner trop bonne opinion de moi, à force de vous écrire que je ne vous aimais pas, je *vins* enfin à vous écrire que je vous aimais. *Je vous l'ai prouvé. Ingrat! Je vous le prouve tous les jours*; vous méprisez à présent ma passion, je commence à me repentir d'un égarement que votre indifférence me fait sentir aujourd'hui aussi criminel que je voudrais qu'il me l'eût toujours paru. De jour en jour, je me repens de plus en plus, et j'espère que bientôt je me repentirai si bien, que je ne vous aimerai plus du tout. Adieu, Monsieur: voilà tout ce que j'avais à vous dire, et peut-être plus que vous n'en vouliez savoir.

Le PC «Je vous l'ai prouvé» ne se situe pas sur une ligne temporelle découpée par les 24 heures car une dizaine de lettres séparent cet extrait de la «preuve» donnée par la Marquise de M... Il faut changer de modèle d'analyse et, abandonnant l'interprétation temporelle, accorder plus de crédit à l'idée de La Touche.

Jusqu'à l'aveu, avec le PS, l'objectivité l'emporte. Le perfectif constatif permet de mettre en scène, avec une certaine distance énonciative, des événements posés comme «piéça passés». La frontière est moins temporelle que psychologique, c'est-à-dire énonciative. La narratrice présente sa vie comme marquée par une véritable cassure. Comme le note Boyer : «Le passage du *dire* au *faire* revêt dans le discours du personnage un caractère exceptionnel. De plus, il y a *continuité* entre cet acte passé et le moment présent» («L'opposition passé simple...», p. 126). Le PC qui suit l'aveu apparaît comme un accompli très explicitement relié à un présent : «je vous le *prouve* tous les jours». Soit l'expression d'un temps «en flux», d'une énonciation dans laquelle le sujet est pleinement impliqué. Les événements au PS présentent, en quelque sorte, un autre moi, une identité dont le moi présent s'est détaché à partir de l'événement au PC. Lorsque Boyer note qu'«une frontière subjective se substitue à une frontière objective» (ibid.), il souligne clairement le passage d'un perfectif constatif (PS), temps de la distance et de l'objectivité, à un perfectif (dis)cursif (PC) par lequel le locuteur se place — et se présente comme placé — à l'intérieur de l'action. Les énoncés sont pris en charge, ils ne sont pas coupés d'une actualité définie par les paramètres énonciatifs [JE + TU + ICI + ACTUELLEMENT].

Telle est, en fait, la grande ressource de l'opposition, en français, du PS et du PC : marquer ce qui est relaté comme étant ou non mis à distance de l'acte d'énonciation ; mise à une distance moins relative au temps objectif des horloges que subjective, déterminée par le point de vue du sujet sur le procès.

Pour rendre compte des possibilités offertes par le système verbal français, une description énonciative des «temps du passé» est indispensable. Sans exposer dans le détail une théorie d'ensemble des deux sous-systèmes de l'indicatif, je rappelle cette hypothèse de Benveniste : «Les temps d'un verbe français ne s'emploient pas comme les membres d'un système unique, ils se distribuent en deux systèmes distincts et complémentaires» (*Problèmes de linguistique générale*, p. 238). Son opposition entre «histoire» et «discours» se trouve déjà dans la division du «noncal» et du «toncal» par Damourette et Pichon¹². Elle est prolongée par la distinction d'H. Weinrich¹³ entre «Besprechung» (improprement traduit par «monde commenté») et «Erzählung» («monde racontant»), mais aussi par «actuel»/«inactuel» de B. Pottier et E. Coseriu¹⁴, par «registre énonciatif»/«registre non-actualisé» de J.-P. Desclés et Z. Guentchéva¹⁵. Käte Hamburger¹⁶, séparant le discours assertif (*Aussage* portant sur la réalité) de la fiction narrative, distingue deux formes de prétérit et rejoint ainsi notre propos. Dans le «système assertif», le prétérit désigne le passé réel d'un sujet réel qui détermine le point zéro ou repère du système temporel — c'est la fonction que remplit notre PC, mais, en régime de fiction, le prétérit épique — notre PS — perd sa fonction de désignation du passé.

En français, l'imparfait (IMP) possède certaines valeurs propres, mais aussi des valeurs différentes selon qu'il est employé dans l'un ou l'autre des sous-systèmes. Avec le PS¹⁷, il est certes le temps de l'Histoire — et dans ce cas il possède de plein droit une valeur de passé —, mais il est aussi le temps de toutes les formes de fiction : conte, légende, romans et nouvelles, science fiction (dite aussi «anticipation»). La valeur fictionnelle de l'IMP — confirmée par ses liens privilégiés avec le conditionnel — l'emporte largement sur sa valeur

12. Dans le tome 5 de *Des mots à la pensée*, partant d'un «taxième d'actualité», ils opposent «les tiroirs verbaux noncaux, *je fais, je ferai, j'ai fait, j'aurai fait* aux tiroirs toncaux, *je faisais, je ferais, j'avais fait, j'aurais fait*» (Paris : d'Artrey, 1936, p. 162).

13. *Tempus*, Stuttgart: Kohlhammer, 1964, (trad. fr. *Le Temps*, Paris: Seuil).

14. Dans *Das romanische Verbalsystem* (Tübingen: Gunter Narr Verlag, 1974, p. 171), Coseriu considère cette opposition comme le trait le plus caractéristique des systèmes verbaux romands.

15. «Fonctions discursives. Passé simple et imparfait», in *Le Texte comme objet philosophique*, éd. J. Greisch, Paris: Institut catholique de Paris/ Beauchesne, 1987.

16. *Logique des genres littéraires*, Paris: Seuil, 1986.

17. Voir sur ce point mon hommage à Barthes: «Un très beau cadeau à la linguistique : la définition du passé simple par Roland Barthes», paru dans *Barthes après Barthes, une actualité en question*, Université de Pau, 1993.

temporelle. L'IMP est également le temps privilégié du récit de rêve. Pour marquer une antériorité de faits par rapport au PS ou à l'IMP, on utilise le plus-que-parfait¹⁸ et la forme périphrastique du passé récent construit avec le verbe *venir de* à l'IMP + l'INFINITIF du verbe («Il *venait de parler*, lorsque...»). Dans cette configuration des temps verbaux, l'ancrage des événements peut être dit non-actualisé, la trame temporelle, indépendante de l'énonciateur, est présentée — fictivement — comme autonome par rapport à la situation de production. Le réseau des références est interne au monde construit par le texte ; on peut dire que l'énoncé crée ses propres points de repère. C'est pourquoi, dans ce *sous-système ou registre énonciatif non-actualisé*, la référence temporelle est parfois dite *anaphorique*. On pourrait la dire «déictique secondaire¹⁹», rendant ainsi partiellement compte de l'argument qui permet à Paul Ricœur²⁰ de refuser l'idée d'une perte de la valeur «passé» du prétérit épique et donc de notre PS. Pour l'auteur de *Temps et récit*, toute histoire racontée apparaît à la voix narrative comme passée. Cette postériorité fictive de la voix narrative par rapport à l'histoire qu'elle raconte présuppose un repère textuel intermédiaire (date ou organisateur temporel en général) décalé par rapport au présent fictif (déictique secondaire) de l'«actualité» de cette voix. Renvoyant Ricœur et Hamburger dos à dos, je dirai que l'*effet de passé* est moins produit par un tiroir verbo-temporel que par le jeu des informations sur le monde du texte (personnages, modes de vie et de dire, circonstances historiques mises en scène).

Dans le *sous-système actualisé*, le PC et l'IMP sont proprement des temps du passé par rapport à l'ancrage énonciatif défini par le contact (déixis primaire) avec la situation d'énonciation [PR d'énonciation + JE-TU + ICI + ACTUELLEMENT]. Pour raconter et marquer le passé, l'énonciateur dispose d'un éventail de tiroirs verbo-temporels : le PC2, l'IMP et la forme périphrastique du passé récent construit avec le PR du verbe *venir* («je viens de t'écrire»), formes de base auxquelles s'ajoutent, de façon figurale, le PR de nar-

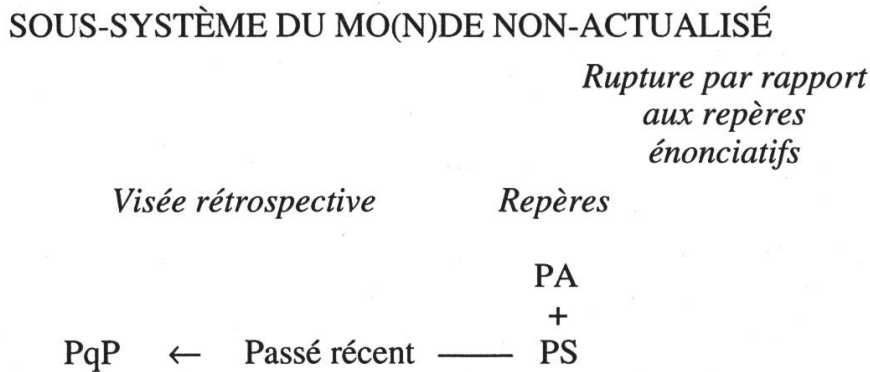
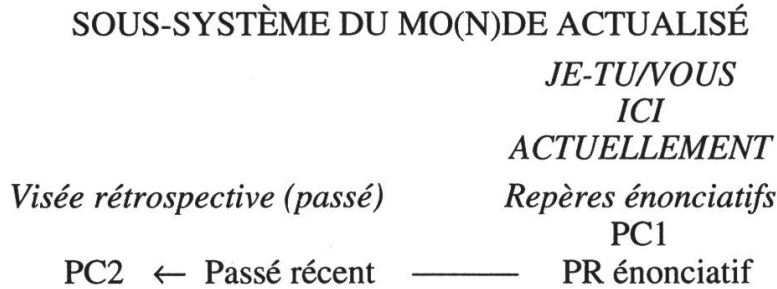
18. Ce Plus-que-Parfait subit le même glissement que le PC en passant de sa valeur de base [accompli de l'IMP] à une valeur temporelle narrative, tandis que le Passé Antérieur n'est jamais que l'accompli du PS.

19. Fernanda-Irene FONSECA, «Deixis et anaphore temporelle en portugais», *Revista da Faculdade de Letras, Linguas e Literaturas*, (Université de Porto), II^e série, vol. 1 (1985), p. 277-92. Voir aussi: *Deixis, tempo e narração*, Fundação eng. António de Almeida, Porto, 1992.

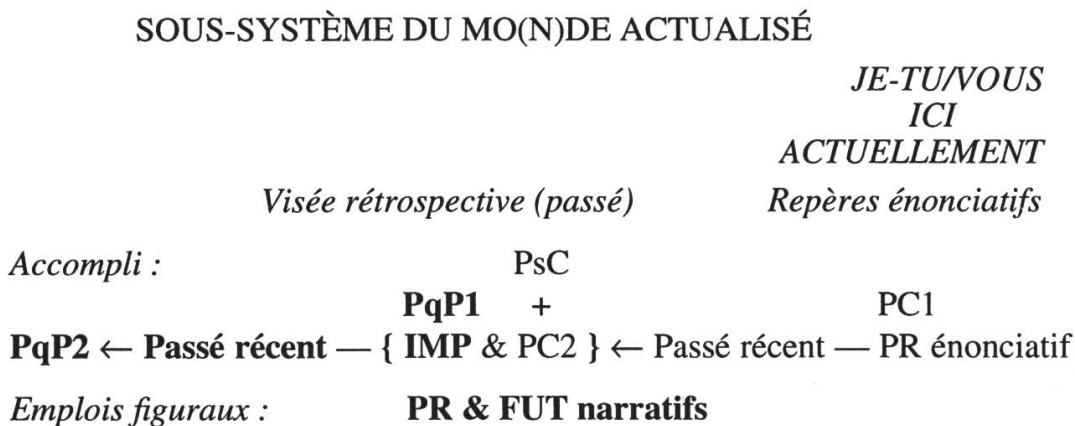
20. *Temps et récit II*, Paris: Seuil, 1984.

ration et le futur narratif (celui des biographies et des rubriques nécrologiques).

En résumé, on peut émettre l'hypothèse d'une répartition des temps dits du «passé» en deux sous-systèmes qui correspondent aux valeurs concurrentes du PC et du PS :



Les deux sous-systèmes redéfinissent les valeurs des tiroirs verbaux communs : deux valeurs de l'IMP, distinction d'un PR et d'un FUT narratifs et d'un PR et d'un FUT historiques, statut des deux passés périphrastiques construits avec le PR ou avec l'IMP. On peut également situer les diverses formes d'AC+ et préciser ainsi aussi bien le statut du passé surcomposé (PsC) et du passé antérieur (PA) que des deux valeurs du PC et du plus-que-parfait (PqP):



SOUS-SYSTÈME DU MO(N)DE NON-ACTUALISÉ

[PR de vérité générale]		<i>Rupture par rapport</i>
[ON vérité]		<i>aux repères</i>
		<i>énonciatifs</i>
	<i>Visée rétrospective</i>	<i>Repères</i>
<i>Accompli :</i>		PA
		PqP1+
	PqP2 ← Passé récent	{ IMP & PS }
<i>Emplois figuraux :</i>		PR & FUT historiques

Si de nombreux textes mêlent le PS et le PC, cela ne remet pas en cause cette analyse énonciative. Il s'agit, chaque fois, d'une variation dans la présentation des faits, de faits de style, dans la mesure où le système des temps exclut, en principe, une telle combinaison. A l'opposition, plus énonciative que temporelle, de Benveniste (1966, p. 249) entre un PS qui «objectivise l'événement en le détachant du présent» et un PC qui «met l'événement passé en liaison avec notre présent», il faut ajouter, pour comprendre les valeurs respectives des deux temps, que si la narration au PS met l'accent sur l'enchaînement, sur la consécution des événements, la narration au PC «vise au contraire à substituer à cette consécution des faits la pesée dans le temps de chaque fait pris séparément. [...] Chaque fait a sa portée propre²¹». Cette valeur tient au fait que le PC2 découle du PC1 ; en devenant narratif, le PC (PC2) conserve la trace de sa valeur aspectuelle d'origine (accompli)²².

Jean-Michel ADAM
Université de Lausanne

21. Gustave GUILLAUME, *Leçons de l'École Pratique des Hautes Études 1948-49*, Paris: Klincksieck, 1971, p. 172 et 173.

22. Certaines hypothèses ici présentées ont été approfondies dans le cadre d'une recherche financée par le FNRS (requête n°1214-031059-91).